



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, A BELFAUX

Présents

Présidence

Commune de La Sonnaz : Mme Gwenaëlle Ecoffey

Délégués

Commune de Belfaux : M. Vincent Schickel remplace M. Ilias Nafai
M. Frantz Simonis

Commune de Grolley : Mme Birgit Bronner

Commune de Misery-Courtion : Mme Sabine Haymoz

Comité de direction

Commune de Belfaux : Mme Marianne Aebischer, présidente

Commune de Misery-Courtion : M. Christophe Frossard, vice-président

Commune de Grolley : M. Valentin Sapin

Commune de La Sonnaz : M. Jean-Daniel Guisolan

Crèche Barbotine : Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable

Excusée

Crèche Barbotine : Mme Tiffany Duffey, directrice

Secrétaire du procès-verbal

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 05 octobre 2023
2. Rapport de la Présidente du Comité de direction
3. Rapport de la Directrice
4. Comptes d'exploitation et bilan 2023
5. Rapport de la commission financière
6. Rapport et préavis de l'organe de révision
7. Approbation des comptes 2023
8. Prix de la pension
9. Approbation des modifications du règlement de portée générale
10. Démission et élection au sein du Comité de direction
11. Prolongation du mandat de la fiduciaire
12. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h35

Mme Ecoffey souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe les délégués que la séance est enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

Les délégués ne voient aucune objection à ce que la séance soit enregistrée.

Mme Ecoffey ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Mme Bronner demande de reporter à la prochaine assemblée des délégués le point 11 de l'ordre du jour « Prolongation du mandat de la fiduciaire » car la commission financière n'a pas reçu le rapport de la fiduciaire concernant la prolongation du mandat ce qui signifie que ce ne serait pas conforme aux statuts.

Les délégués acceptent de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine assemblée des délégués, ceci d'autant plus que le nouveau mandat de la fiduciaire ne débute qu'en janvier 2025.

Au vu de ce qui précède, Mme Ecoffey suggère d'ajouter dorénavant un point à l'ordre du jour qui serait le suivant : « Approbation de l'ordre du jour ».

1. Approbation du PV de l'assemblée du 5 octobre 2023

Mme Ecoffey demande s'il y a des remarques ou corrections sur le PV de l'assemblée des délégués du 5 octobre 2023.

M. Frossard relève qu'il y a deux erreurs orthographiques au niveau du budget 2024 :

| | <u>Comptes de produits</u> | <u>Erreurs</u> | <u>Corrections</u> |
|----|------------------------------|--------------------|---------------------|
| 40 | Intérêts en comptes courants | 50.00 | 50.00 |
| 41 | Produits principaux | 927'750.00 | 927'750.00 |
| 45 | Subventions et contributions | <u>974'000.00</u> | <u>974'000.00</u> |
| | Total des produits | <u>1'91'800.00</u> | <u>1'901'800.00</u> |

M. Frossard est d'avis que le procès-verbal ne devrait pas être signé avant qu'il ne soit approuvé par les délégués lors de la séance suivante. En effet, le procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation définitive par les délégués.

Par conséquent, il est décidé de ne signer le procès-verbal que lors de son approbation définitive en ajoutant la mention « approuvé lors de l'assemblée des délégués du... ».

Comme la parole n'est plus demandée, Mme Ecoffey soumet pour approbation aux délégués le PV de la séance du 5 octobre 2023 moyennant les corrections apportées lors de la présente séance.

Le PV de la séance des délégués du 5 octobre est approuvé à l'unanimité moyennant les corrections apportées à la présente séance.

2. Informations de la présidente du Comité de direction

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer, présidente du Comité de direction, pour donner connaissance de son rapport.

Mme Aebischer donne lecture de son rapport :

« Mon message sera bref.

J'ai participé pour la première fois à la Saint-Nicolas de la crèche le 7 décembre 2023. C'était un moment très convivial et très bien organisé par toute l'équipe. Certains enfants ont même fait une petite présentation.

Je passe régulièrement à la crèche, que ce soit pour signer des documents ou valider des factures. Un vendredi soir de janvier dernier, Tiffany m'a appelée, car la porte de la crèche ne se fermait plus. On a tout essayé et bien sûr impossible d'atteindre quelqu'un pour nous dépanner, sauf l'ancien concierge, Jean-Pierre Barras, qui a trouvé une astuce pour bloquer la porte et on a pu finalement ressortir par le jardin. Le lundi, la porte a été réparée et tout est rentré dans l'ordre.

J'adresse mes remerciements à Tiffany et à Béatrice pour leur travail et l'organisation du souper du personnel qui a eu lieu le 2 février 2024, à Barberêche. C'était l'occasion de rencontrer les membres de l'équipe et d'échanger avec eux.

Je remercie Gwenaëlle et Josiane ainsi que la commission financière, les délégués des communes et mes collègues du Comité de direction, comité qui sera à nouveau complet à la fin de cette assemblée. »

Mme Ecoffey remercie Mme Aebischer pour la lecture de son rapport.

3. Rapport de la Directrice

Mme Duffey étant excusée à cette séance pour raison de santé, Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer pour donner lecture du rapport de la directrice de la crèche Barbotine.

« Voici le rapport de l'année 2023.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation moyen de l'année 2023 s'est élevé à 87 %. Ce chiffre a tout d'abord fluctué en raison du départ des écoliers à l'école obligatoire, ce qui a permis de libérer des places à hauteur de 17,7%, passant de 91,6% en juillet à 73,9% en août 2023. Nous avons ensuite pu atteindre 88% de remplissage en décembre 2023.

Durant l'année 2023, nous avons traité 115 demandes de pré-inscriptions. Ce total comprend :

- 63 enfants qui ont pu être accueillis au sein de la crèche Barbotine contre 52 qui ne l'ont pas intégrée ;*
- 12 enfants de familles hors commune auxquels nous avons refusé l'accès ;*
- 7 familles des communes qui ont choisi un autre moyen de garde (famille, Famiya...) ;*
- 5 familles qui se sont vu proposer des gardes mais n'ont jamais donné de réponse ;*
- 5 familles de communes associatives qui avaient besoin d'horaires irréguliers auxquelles nous n'avons pas pu répondre ;*
- 23 familles pour lesquelles la crèche manquait de place les jours demandés.*

Personnel

En ce qui concerne le personnel de la crèche, l'équipe éducative a passablement été mouvementée durant l'année 2023. Nous avons en effet vécu des démissions pour cause de déménagement dans un autre pays, la possibilité de reprendre une formation, reconversion professionnelle ou simplement l'envie de découvrir une autre structure après 2-3 ans de loyaux services, sans oublier la perte d'une de nos chères collaboratrices.

En sus de ces démissions, deux contrats n'ont pas été reconduits au terme de la période d'essai. Deux grossesses ont également été annoncées avec pour terme la fin janvier 2024. Ces deux collaboratrices ont déjà été remplacées dès septembre-octobre 2023.

Ces divers changements ont impliqué une grande période de recrutement tout au long de l'année, lequel s'est tout d'abord avéré difficile, par manque de candidats généralisé dans le canton mais s'est finalement révélé fructueux.

Fin 2023, notre responsable pédagogique nous a également transmis sa démission afin de reprendre la direction d'une crèche dans le canton de Vaud. À la suite de cette démission, nous avons fait le choix de supprimer ce poste. C'est Mme Dénervaud et moi-même qui avons repris la gestion des deux bâtiments en partageant notre temps de travail entre les deux structures.

Au vu de cette situation, j'espère une stabilité au sein des équipes pour l'année 2024. Deux nouvelles grossesses sont toutefois prévues pour cet été.

Formation

S'agissant de la formation, l'équipe éducative complète a pu suivre une formation de 1er secours et d'urgence auprès de la petite enfance. Ceci a permis de se remémorer et d'apprendre les gestes qui sauvent.

Projet

En 2023, deux projets ont été réalisés par des équipes projets :

- Un concept de formation :

5 membres de l'équipe formées en tant que « Formatrice en entreprise » ont créé un concept de formation complet pour les apprenties et les stagiaires de l'Association. Elles ont mis en place un projet colossal et je les remercie pour leur investissement et la qualité du travail fourni. Le résultat a clairement dépassé mes attentes.

- Accueil des enfants malades :

À la suite des directives que nous avons reçues lors du COVID concernant les enfants malades, ces dernières sont venues se confondre avec le règlement de base de la crèche. Une équipe projet a dès lors eu pour objectif de revoir les règlements de la crèche en distinguant ce qui était inscrit de ce qui était pratiqué. Cette tâche nous permettra en outre de réajuster les règlements à l'avenir.

Guêpes

Durant l'été 2023, nous avons également dû apprendre à cohabiter avec les guêpes dans la structure de Chésopelloz. Je m'inquiète déjà de l'été prochain lorsqu'elles se seront à nouveau réveillées car il y en a davantage d'année en année.

Pour finir, je tiens à remercier le personnel, Mme Dénervaud et le comité pour leur aide et leur soutien tout à long de cette année et félicite les équipes pour leur professionnalisme, leur investissement et leur solidarité même entre les deux structures.

Je remercie également les communes et vous, assemblée des délégués, pour votre confiance, votre soutien et pour votre présence ce soir.

Je remercie la personne qui a accepté de lire ce rapport à ma place et vous prie de m'excuser pour mon absence à la suite d'une raison de maladie. »

Mme Ecoffey demande s'il y a des questions sur le rapport de la directrice de la crèche.

Comme ce n'est pas le cas, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

4. Comptes 2023

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Dénervaud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Comme il a été décidé de ne plus passer en revue les différents postes des comptes, Mme Dénervaud ne donne lecture que des différents postes du bilan.

Les comptes bouclent avec un déficit de CHF 18'956.67 qui sera pris en charge par l'Association de la crèche Barbotine. Mme Dénervaud rappelle que 2023 est la première année complète et représentative sur les deux sites.

Les justificatifs des divers dépassements au niveau des comptes ont été envoyés aux délégués en même temps que les divers documents relatifs à la présente assemblée.

Mme Dénervaud demande s'il y a des questions sur le bilan et sur ces divers dépassements.

Comme la parole n'est pas demandée, Mme Ecoffey remercie Mme Dénervaud pour la présentation des comptes 2023 et clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission financière

Mme Ecoffey donne la parole à Mme Haymoz pour donner lecture du rapport de la Commission financière :

Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégués du 22 février 2024

« Comptes 2023

Lors de sa séance du 19 février 2024, la Commission financière a pris connaissance des comptes préparés par le comité de direction de la crèche Barbotine. Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable, nous a donné les éléments de réponse qui nous ont permis de comprendre l'essentiel de leur contenu.

La commission financière a en outre pris connaissance du rapport de l'organe de révision Fiducum du 19 février 2024.

Les comptes se soldent par un déficit de CHF 18'956.65 pris en charge intégralement par l'Association de la Crèche Barbotine.

Bien que sensible aux nombreux changements vécus ces dernières années par la crèche Barbotine, la commission financière s'interroge sur la récurrence et l'importance des écarts entre le budget et les comptes. Elle encourage le Comité de direction à travailler sur l'affinage des estimations budgétaires afin que les comptes gagnent en précision sur les années à venir, avec l'installation d'une récurrence de fonctionnement des crèches en place.

Les documents transmis à la commission financière méritent également une attention supplémentaire quant à leurs contenus et la précision de leur présentation.

Cependant, après une analyse attentive, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

Belfaux, le 22 février 2024

Sabine Haymoz Birgit Bronner Gwenaëlle Ecoffey »

Mme Ecoffey remercie Mme Haymoz pour la lecture du rapport de la Commission financière.

6. Rapport de l'organe de révision

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Haymoz pour donner lecture du rapport de Fiducor, à Marly, qui est l'organe de révision.

« Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

*à l'assemblée générale des délégués de l'Association de la crèche Barbotine
Association de la crèche Barbotine, Belfaux*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association de la crèche Barbotine pour l'exercice arrêté au 31.12.2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de direction lorsque notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiducor SA

Marly, le 19 février 2024"

Mme Ecoffey remercie Mme Haymoz pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

7. Approbation des comptes 2023

Avant de passer à l'approbation des comptes, Mme Ecoffey demande s'il ne serait pas judicieux de modifier les statuts pour permettre une présentation plus tardive des comptes et éviter de ce fait la pression mise sur la comptable et le Comité de direction. Elle propose de repousser le délai butoir à la fin avril de chaque année. En effet, une modification statutaire serait salubre.

Les délégués approuvent cette proposition.

Mme Ecoffey soumet pour approbation aux délégués les comptes 2023 tels que présentés.

Les délégués acceptent à l'unanimité les comptes 2023 tels que présentés, avec remerciements à Mme Dénervaud, secrétaire comptable, et au Comité de direction.

Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

8/9. Augmentation du prix de pension et Règlement de portée générale

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Dénervaud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Dénervaud informe les délégués que le Règlement de portée générale sera entièrement révisé pour le mois d'octobre 2024. Par conséquent, le prix de pension de CHF 140.00 entrera en vigueur au 1^{er} mai de cette année. En principe, les prix de pension ne feront plus partie du Règlement de portée générale. Il en est de même pour la grille tarifaire. Selon le Service des communes, il ne faudrait plus mettre des montants mais des pourcentages. Ceci éviterait de devoir passer les modifications de prix devant l'assemblée des délégués.

Mme Ecoffey demande de porter une attention particulière à la formulation de l'Art. 9 du Règlement de portée générale. En effet, ce n'est pas « établi par l'Assemblée des délégués » mais « établi par le Comité de direction et validé par l'Assemblée des délégués ».

Etant donné que les points 8 et 9 ont été rassemblés, Mme Ecoffey demande aux délégués de valider la proposition de l'augmentation du prix de pension à CHF 140.00 à partir du 1^{er} mai 2024, dans l'attente du nouveau Règlement de portée générale qui devrait être établi pour la séance d'octobre 2024.

Les délégués valident à l'unanimité cette modification de prix de pension à CHF 140.00 à partir du 1^{er} mai 2024.

10. Démission et nomination au sein du Comité de direction

Suite à la démission de Mme Barbara Wicht Monney du Conseil communal de la commune de La Sonnaz, un poste était à repourvoir au sein du Comité de direction.

M. Jean-Daniel Guisolan a été nommé conseiller communal et a repris, entre autres, le dicastère de la petite enfance. De ce fait, il a été présenté comme candidat au Comité de direction.

Au vu de ce qui précède, M. Guisolan est nommé à l'unanimité membre du Comité de direction pour représenter la commune de La Sonnaz.

M. Guisolan se présente. Il est retraité et a été nommé au Conseil communal de La Sonnaz au mois de novembre 2023. Il a hérité du dicastère des écoles et de la petite enfance.

M. Guisolan a déjà été conseiller communal à La Sonnaz entre 2003 et 2011. Il a, entre autres, mis sur pied la crèche Barbotine entre 2003 et 2005.

La parole n'étant plus demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

11. Divers

Mme Ecoffey ouvre la discussion dans les divers.

M. Schickel informe les délégués que la commune de Belfaux a organisé, en janvier dernier, une séance avec les communes avoisinantes, à savoir Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, La Sonnaz et Misery Courtion. Le but de cette rencontre était de faire un état des divers services pour lesquels une collaboration serait envisageable. Il a été notamment discuté des crèches et un sondage a été transmis aux directions des crèches sises sur le territoire des communes mentionnées ci-dessus afin de faire un état des lieux. Le retour est prévu pour la fin mars.

Lors de la prochaine séance intercommunale, il sera notamment discuté des résultats dudit sondage, s'il existe un besoin pour aller de l'avant et d'envisager éventuellement une collaboration entre les communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et fixe la prochaine séance au

**jeudi 24 octobre 2024, à 17h30,
à l'administration communale de Belfaux.**

Mme Ecoffey remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance à 18h10.

Belfaux, le 12 mars 2024

La Secrétaire :

Josiane Angéloz

Approuvé lors de l'assemblée des délégués du

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE**

La Présidente :
Gwenaëlle Ecoffey

La Secrétaire :
Josiane Angéloz